Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200042174-20260210-DEL_2026_0056-DE

LORIENT AGGLOMÉRATION

Objet de la délibération

GEMAPI - PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS - CANDIDATURE A LA LABELLISATION

N° DEL-2026-0056

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 10 février 2026

Suite à la convocation du lundi 2 février 2026, la séance est ouverte à 18 h 00 à la Maison de l'Agglomération - Salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Conseillers communautaires en exercice : 73
Quorum : 37

Etaient présents :
Fabrice LOHER, Alain NICOLAZO, Ronan LOAS, Marc BOUTRUCHE, Céline OLIVIER, Armelle NICOLAS, Annick GUILLET, Maria COLAS, Jo DANIEL, Patrice VALTON, Roger THOMAZO, Fabrice VELY, Bruno PARIS, Pascal LE LIBOUX, Laurent DUVAL, Antoine PICHON, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine DI GUGLIELMO, Christophe GINET, Laure LE MARECHAL, Morgane CHRISTIEN, Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Gael BRIAND, Gilles CARRERIC, Jean-Yves CARRIO, Marie-Françoise CEREZ, Michel DAGORNE, Stéphane DANIEL, Alain DE CORSON, Dominique ELIOT, Guy GASAN, Katherine GIANNI, Jean-Guillaume GOURLAIN, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Bruno JAOUEN, Philippe JESTIN, Sandrine JUHEL, Carmen LE BORGNIC, Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES, Jean-Louis LE MASLE, Annaïg LE MOEL-RAFLIK, Maurice LECHARD, Florence LOPEZ-LE GOFF, Nadège MARETTE, Daniel MARTIN, Eric MARTIN, Rose MORELLEC, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Eric PATUREL, Maurice PERON, Solène PERON, Michel TOULMINET.

Suppléances :
Yann GUIGUEN par Sandrine JUHEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Patricia QUERO-RUEN pouvoir à Anne-Valérie RODRIGUES, Jean-Michel BONHOMME pouvoir à Alain NICOLAZO, Fabien AUDARD pouvoir à Morgane CHRISTIEN, Cécile BESNARD pouvoir à Bruno PARIS, Bruno BLANCHARD pouvoir à Jean-Yves CARRIO, Christian CARTON pouvoir à Gilles CARRERIC, Antoine GOYER pouvoir à Jean-Guillaume GOURLAIN, Fanny GRALL pouvoir à Sophie PALANT-LE HEGARAT, Patrick LE GUENNEC pouvoir à Florence LOPEZ-LE GOFF, Gwenn LE NAY pouvoir à Annick GUILLET, Gaëlle LE STRADIC pouvoir à Bruno JAOUEN, Fabrice LEBRETON pouvoir à Maurice PERON, Nathalie PERRIN pouvoir à Fabrice VELY, Marianne POULAIN pouvoir à Ronan LOAS, Dominique YVON pouvoir à André HARTEREAU.

Absentes :
Aurélie MARTORELL, Estelle MORIO

Annaïg LE MOEL-RAFLIK et Gael BRIAND sont désignés secrétaires de séance.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200042174-20260210-DEL_2026_0056-DE

DIRECTION NATURE ET ENVIRONNEMENT

GEMAPI - PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS - CANDIDATURE A LA LABELLISATION

Par délibération en date du 24 juin 2024, Lorient Agglomération s'est engagée dans une démarche PAPI. Outil d'aide à la décision, le PAPI permet d'obtenir une vision globale de la problématique des inondations et des différents niveaux de vulnérabilité du territoire.

Echelle géographique cohérente, le littoral de Lorient Agglomération est considéré comme un bassin de risque pertinent (annexe 1). L'objectif est de promouvoir une gestion intégrée du risque, au regard de l'aléa inondation et des enjeux du territoire, par la définition d'une stratégie partagée et l'apport d'un soutien financier de l'Etat, au travers des fonds Barnier.

En amont du PAPI, l'étape indispensable est de réaliser un Programme d'Etudes Préalables (PEP). Outre l'intérêt de cette étape de faire un point sur les données déjà existantes, les données manquantes et de confirmer le périmètre d'action. Il doit permettre de créer une dynamique avec les communes et parties prenantes concernées.

Le dossier de labellisation du PEP se décline en 3 parties :

- Le diagnostic initial du territoire,
- Une stratégie adaptée aux problématiques identifiées dans le diagnostic du territoire déclinée en quatre points :
    - Poursuivre et développer la connaissance et la culture commune des risques d'inondation,
    - Développer un aménagement durable des secteurs soumis aux inondations et aux submersions marines,
    - Protéger les populations face aux risques littoraux et développer les techniques de protection douce contre la mer,
    - Anticiper les événements par la surveillance et une gestion optimisée des crises.

- Un programme d'actions précisant les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie. Le programme d'actions est décliné sous la forme de « fiches-actions » (annexe 2) s'insérant chacune dans l'un des 7 axes.

    - Axe transversal : l'animation de la démarche PAPI,
    - Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque,
    - Axe 2 : la surveillance, la prévision des crues et des inondations,
    - Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise,
    - Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme,
    - Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens,
    - Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydraulique.

Le montant prévisionnel du Programme d'Etudes Préalables est de 2 893 356 € TTC (annexe 3) avec un financement de l'Etat de plus de 50 % via les fonds Barnier sur la période allant de 2026 à 2029.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission transition écologique,
Vu l'avis du Bureau,

Article 1 : **APPROUVE** les sept axes stratégiques adaptés aux problématiques du territoire.

Article 2 : **APPROUVE** le montant prévisionnel du programme d'études de 2 893 356 € TTC.

Article 3 : **APPROUVE** la candidature à la labellisation de Lorient Agglomération.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 056-200042174-20260210-DEL_2026_0056-DE

Article 4 : **SOLLICITE** l'octroi de tous les financements envisageables dans le respect des règles d'aides publiques en vigueur.

Article 5 : **MANDATE** le Président ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer l'ensemble des actes et conventions à intervenir.

Annick GUILLET quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Gwenn LE NAY ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Fabrice LOHER